

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n°08002823

ARRETE DU MAIRE n°2023/144

Objet : déménagement avec engin de levage

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 22/08/2023 par M.PASQUALE SERGIO en vue d'occuper le domaine public rue Henri Roujon, dans le cadre d'un déménagement avec utilisation d'un engin de levage le 24/08/2023 de 8h00 à 14h00,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : M.PASQUALE SERGIO est autorisé à occuper le domaine rue Henri Roujon, dans le cadre d'un déménagement avec utilisation d'un engin de levage le 24/08/2023 de 8h00 à 14h00.

Article 2 : La rue Henri Roujon pourra être fermée à la circulation section comprise entre la rue du Général Delort et la rue de Rivière, le temps du chargement.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 22 août 2023

Le Maire
Barbara NETO

Robert CANAZZA
Adjoint

